

CONSEIL COMUNAL

Rapport de la commission chargée d'étudier le Préavis Municipal 54-2023 : « Demande d'un crédit d'étude de CHF 136'160.- TTC pour un projet de renaturation de la rivière « La Promenthouse » sur le territoire du Golf-Club du Domaine Impérial »

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseilleurs,

La commission, composée de Mme Joanna Baird (1er membre), M. André Fischer, Mme Caroline Serafini, M. Lionel Christen, Mme Bettina Venezia, s'est réunie à deux reprises afin d'étudier le préavis 54/23. Les séances ont eu lieu le 28 février et le 7 mars. La deuxième séance a été organisée sur le terrain afin d'évaluer le périmètre concerné par le préavis. La commission remercie Mme Alice Durgnat Levy, Municipale en charge du préavis, et Mme Virginia Tschopp, Responsable de service qui suit le dossier depuis 2018, de leur participation aux séances, d'avoir fourni plusieurs documents en lien avec le projet, et d'avoir répondu à ses questions de manière très complète et rassurante.

Aucune question écrite n'est parvenue à la commission.

Contexte

La Promenthouse est l'une des rivières les plus importantes de la Côte. Le dernier tronçon, entre la Route Suisse et le Lac Léman, traverse le Golf Club du Domaine Impérial.

Dans la continuité des démarches entrepris en 2018, le projet de renaturation de la Promenthouse a fait objet des études de faisabilité, entrepris en collaboration avec la Commune de Prangins, Gland et le Golf Club, finalisées en 2022.

Afin de pouvoir dans l'avenir réaliser un projet de renaturation de la Promenthouse sur le terrain du Golf, la Municipalité souhaite solliciter un crédit d'étude de CHF 136'160.- TTC pour les phases d'avant-projet et projet d'ouvrage ainsi que les procédures d'autorisation et d'adjudication des marchés publics pour les travaux de génie civil. Ce montant sera majoritairement (à 97 %) remboursé par les subventions cantonales et fédérales.

Le crédit de réalisation sera présenté dans la seconde étape. Les travaux seraient également financés par des subventions cantonales et fédérales à hauteur de 95%.

1. Objectif principal – renforcer la biodiversité

L'objectif principal de la démarche de la naturalisation est de préserver la biodiversité. Souvent sousestimée et rarement abordée au niveau communal, la biodiversité représente un pilier indispensable pour la vie humaine.

Dans son rapport « Biodiversité en Suisse, 2023 », l'Office fédéral de l'environnement OFEV constate que « les pertes liées au déclin de la biodiversité et de ses services écosystémiques sont estimées à plusieurs centaines de milliards de francs par an, à l'échelle de la planète. Quant au coût annuel de l'inaction par année, il ne cesse d'augmenter : selon plusieurs estimations, il pourrait atteindre en Suisse 14 à 16 milliards de francs en 2050, soit 2 à 2,5 % du PIB. Il demeure pourtant largement ignoré dans les statistiques publiées. Par ailleurs, la biodiversité fournit également des services immatériels, qui ne doivent pas être oubliés, et elle possède une valeur intrinsèque, au-delà de tous les besoins et impératifs humains et indépendamment de l'existence même de l'être humain sur Terre. » ¹

L'OFEV constate également que la biodiversité en Suisse se trouve dans un mauvais état : elle n'a plus la capacité de garantir la fourniture des services écosystémiques à long terme. La perte de biodiversité est actuellement classée parmi les plus grands risques pour l'économie mondiale, son impact étant estimé comme encore plus dramatique que celui du dérèglement climatique.

Dans ce contexte, l'initiative de renaturation de la Promenthouse et le soutien de la commune pour sa réalisation apparaissent comme une démarche évidente et méritent d'être pleinement soutenus.

2. L'intérêt de la renaturation

La Promenthouse est un territoire d'intérêt biologique reconnu dans plusieurs instruments de planification fédéraux, cantonaux et communaux. Son cours, en aval de la route cantonale (Route Suisse), est inscrit à l'inventaire fédéral des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale. Le Plan directeur cantonal décrit la Promenthouse comme une "zone naturelle de première importance, regroupant outre de grandes surfaces boisées, une diversité de groupements végétaux très rares sur les rives du Léman (site riche en orchidées notamment). Faune très diversifiée, dont le Pic mar, la piegrièche écorcheur et le martin-pêcheur."

Cette richesse du vivant dépend fortement du cours d'eau de la Promenthouse qui constitue une connexion vitale pour la faune et la flore. Faisant office de corridor biologique d'importance régionale, il est classé comme territoire d'intérêt biologique prioritaire (TIBP). Cependant, son potentiel à assurer efficacement le déplacement des espèces est entravée par l'état actuel des aménagements de berge et son statut est "à renforcer".

Une revitalisation de l'embouchure de la Promenthouse favorisera la préservation d'une multitude d'espèces menacées déjà présentes dans la partie aval du cours d'eau, tout en consolidant son importance en tant que corridor écologique régional et la lutte contre les d'espèces exotiques envahissantes.

La Promenthouse figure sur les cartes des dangers naturels par les crues. A noter qu'au-delà de la biodiversité, la renaturation permettra aussi ainsi une meilleure adaptation aux phénomènes de dangers naturels. L'élargissement du lit d'un cours d'eau permettra de mieux absorber les fluctuations rapides du niveau de la rivière et assurera ainsi une réduction des risques d'inondation.

www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/biodiversite-en-Suisse-etat-et-evolution.html

3. Modifications et enjeux en lien avec l'activité du Golf Club

La Commission a dument analysé les enjeux en lien avec le projet, précisés dans les documents transmis par la Municipalité, notamment le « Conseil relatif à la sécurité des Randonneurs », émis par le Golf Club Domaine Impérial en 2022. Selon ce rapport, les croisements entre le chemin de randonnée et le parcours de golf sont indiscutablement problématiques du point de vue des risques encourus par les promeneurs. Le risque d'impact d'un randonneur par une balle de golf « perdue » est bien réel, et le niveau de sécurité actuel des randonneurs n'est pas suffisant. Des mesures de sécurisation constructives, y compris une déviation de l'itinéraire de randonnée, sont indispensables pour améliorer ce niveau de sécurité.

Les études de faisabilité ont identifié des solutions en lien avec des préoccupations de sécurité liées à la cohabitation entre les promeneurs et les golfeurs le long du sentier historique "Sur les terres du baron Guiguer". Ainsi, une déviation du parcours a été proposée pour résoudre ces problèmes tout en tenant compte des priorités de dénaturalisation et d'exploitation du terrain de golf.

Les changements incluent la modification du tronçon du sentier pour éloigner les promeneurs des zones à risque. La boucle de la zone de jeux sera supprimée et remplacer par un nouveau chemin qui permettra de longer le canal Sainte-Marie. La traversée du ruisseau par le biais de la passerelle situé à l'aval du mur devra être prise en compte dans l'étude de cette mesure.

Certes, la déviation risque de modifier certains aspects paysagers du parcours initial. Cette nouvelle voie sera plus courte, mais plus sécure. Selon le Golf Club, un évitement du parcours de golf semble nécessaire et intégrable dans le cadre de la renaturation de la Promenthouse. Ses détails, notamment les aménagements exacts concernant une nouvelle passerelle restent encore à déterminer et feront objet des études prévus.

4. Financement

Le financement des études sera majoritairement assuré par des subventions. Il est prévu de receyoir :

- une subvention de la part de la Direction générale de l'environnement à hauteur de 60%, et
- une subvention fédérale de 35% qui peut être perçue rétroactivement sur toutes les dépenses réalisées si le permis de construire est délivré.

A cela s'ajoutera la contribution du Golf-Club. Le solde du montant des études est réparti à parts égales entre la Commune territoriale de Prangins et le Golf-Club, propriétaire.

Basé sur 3 offres complémentaires reçues, le montant total est estimé à CHF 136'160.00.-. Avec les deux subventions, la participation finale de la Commune de Prangins s'élèvera à CHF 3'400.- uniquement.

Sans le permis de construire, la participation financière maximale de la Commune serait de CHF 27'230.00.-. La Commission a été assurée que les négociations avec les parties prenantes étant déjà bien avancées, cette condition ne devrait pas poser de problème. La Commune de Prangins sera le Maître de l'Ouvrage et fera le nécessaire pour obtenir les remboursements des partenaires susmentionnés.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission unanime, vous propose de prendre la décision suivante,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

décide

- 1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 136'160.- TTC pour un projet de renaturation de la rivière "La Promenthouse" sur le territoire du Golf-Club du Domaine Impérial,
- 2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch. 7 du Règlement du Conseil communal,
- 3. d'autoriser la Municipalité à porter ce montant au compte de fonctionnement

Prangins, le 16 mars 2024

La Commission:

Joanna Baird

André Fischer

Bettina Venezia

Caroline Serafini

Lionel Christen

ANNEXE 1 Zones concernées pas les modifications prévues

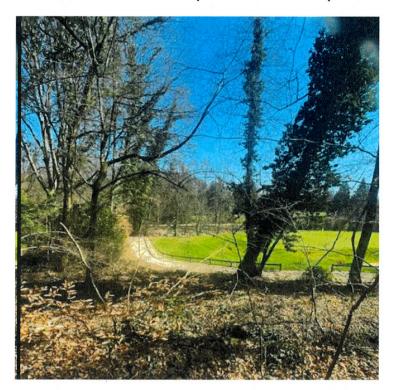


Photo 1.

La boucle autour de la zone des jeux sera remplacée par un chemin longeant le

canal Sainte-Marie.

Photo 2.

Un élargissement du lit de la rivière est prévu avec un agrandissement de la zone inondable.

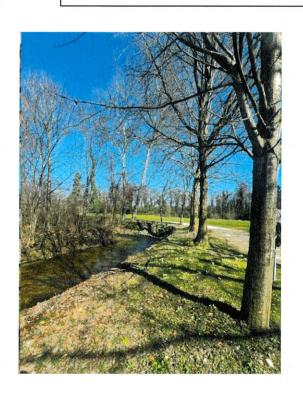




Photo 3.

Démolition du mur avec talutage de la berge. Réaménagement de tout le méandre, avec talutage de la berge et éventuel élargissement du lit.